Comment est financé le bilan de compétences ?

Dans le cadre du CPF

Le bilan est financé par l'argent dont vous disposez sur votre CPF. Pour connaître le montant de cette somme, rendez-vous sur moncompteformation.gouv.fr.
Depuis le 2 mai 2024, vous devez participer au financement du bilan de compétences via le CPF à hauteur de 100 €.

Dans le cadre du Plan de Développement ou du Congé de Reclassement

■ Le coût du bilan de compétences est à la charge de votre employeur :
- Lorsque le bilan est réalisé sur le temps de travail, votre rémunération est maintenue.
- Si le bilan se déroule hors temps de travail, aucune rémunération n'est versée.

TEXTE DE REFERENCE :
- *Articles L. 1233.71, L. 6313-1, L. 6313-4 et R. 6313-4 à R. 6313-8 du Code du travail.*
- *Arrêté du 31 juillet 2009 relatif au bilan de compétences des agents de l'État*
- *LOI n° 2018-771 du 5 septembre 2018 pour la liberté de choisir son avenir professionnel*
- *Décret n° 2018-1330 du 28 décembre 2018 relatif aux actions de formation et aux bilans de compétences*

STRATEGIS Consultants
RÉVÉLATEUR DE TALENTS

251 Rue Hubert Delisle
97430 LE TAMPON

0262 96 97 50

strategis@strategisconsultants.com

SARL au capital de 7622,46 €
SIRET 413 117 169 000 40 - RCS Saint-Pierre
APE 70222

STRATEGIS Consultants
RÉVÉLATEUR DE TALENTS

BILAN DE COMPÉTENCES

Vous souhaitez donner un nouvel élan à votre carrière ?

STRATEGIS CONSULTANTS
vous accompagne pour réaliser votre
BILAN DE COMPÉTENCES

Une équipe d'expérience pour révéler les talents !

Qui peut bénéficier d'un bilan de compétences?

Toute personne active, notamment **les salariés du secteur privé**, ainsi que les travailleurs indépendants, **les demandeurs d'emploi** (la demande doit être faite auprès de France Travail, de l'APEC ou de Cap emploi), **les agents du secteur public** (fonctionnaires, agents non titulaires, etc.) : textes spécifiques mais dans des conditions similaires aux salariés et **tout autre titulaire de compte personnel de formation** (CPF).

4 RAISONS POUR RÉALISER UN BILAN DE COMPÉTENCES

IDENTIFIER, APPRÉCIER, ÉVALUER

- vos aptitudes
- vos connaissances
- vos compétences professionnelles
- vos capacités personnelles
- vos intérêts professionnels, valeurs et motivations.

FAIRE LE POINT SUR VOTRE ÉVOLUTION PROFESSIONNELLE

- analyser vos expériences de vie et de travail
- anticiper un changement
- vous projeter dans l'avenir.

VOUS ORIENTER

- élaborer et/ou valider un projet professionnel
- étudier des pistes d'évolution, de mobilité interne – externe

VOUS FORMER

- définir vos besoins de formation par rapport à un objectif de qualification et/ou un projet professionnel
- vous préparer à la validation des acquis pour obtenir plus rapidement un titre ou un diplôme.

LES 3 GRANDES ÉTAPES DU BILAN DE COMPÉTENCES

PHASE PRÉLIMINAIRE :

Après avoir confirmé votre engagement dans la démarche, nous approfondirons vos attentes, vos souhaits et objectifs mais aussi vos contraintes. Nous vous informerons sur les **méthodes et techniques mises en oeuvre**, les documents de travail et tests que nous vous proposerons. Ensemble, nous définirons les modalités pratiques, périodicité des rencontres, respect des contraintes personnelles et impératifs de votre employeur

PHASE D'INVESTIGATION :

L'objectif est d'analyser votre parcours professionnel, vos activités extra-professionnelles, de faire l'inventaire de vos connaissances et savoir-faire, **d'identifier** vos aptitudes et vos atouts personnels, vos potentialités et de cerner vos intérêts et vos motivations. Ceci doit vous permettre de mieux vous connaître mais aussi de mieux vous situer vis à vis de votre environnement et de prendre conscience **tant de vos atouts que d'éventuels freins.** Votre projet professionnel se précisera, après élimination des possibilités non-réalistes. Nous étudierons ensemble et mettrons en place les phases de validation.

PHASE DE CONCLUSION :

Au cours des entretiens de cette dernière partie, nous récapitulerons ensemble tous les résultats du bilan, recenserons les facteurs favorisant la réalisation du projet. Nous vous remettrons le dossier de synthèse qui précisera le projet retenu et les principales étapes de sa mise en oeuvre. Ce projet peut éventuellement intégrer un parcours de formation.

Durée globale de l'accompagnement : 24 heures

Coût total du bilan de compétences : 1200 € HT